

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION**  
**CC\_2017\_269**

**OBJET :**

**COMMISSION N°2**

*Signature d'une  
convention avec  
l'ADULM*

*Diagnostic et écriture  
du PADD*

**Présents à l'ouverture  
de la séance :**

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 2

Procurations : 14

**Nombre de votants : 44**

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-LEZ-ORCHIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 décembre 2017, conformément à la loi.

**Présents :**

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président  
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président  
M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président  
M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président  
M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président,  
M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président  
M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président  
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Yves LEFEBVRE, M. Didier WIBAUX, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON,  
Mme Dominique PASTANT, suppléante de M. Arnaud HOTTIN  
M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE,

**Ont donné pouvoir :**

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Eric MOMONT  
M. Amaury DUFOUR, procuration à Mme Marion DUBOIS  
M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ  
Mme Nadège BOURGHELLE - KOS procuration à M. Benjamin DUMORTIER  
M. Benoît BRILLON, procuration à M. Philippe DELCOURT  
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE  
Mme Marie CIETERS, procuration à M. Yannick LASSALLE  
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX  
M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Jean-Paul BEAREZ  
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE  
M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Bernard CHOCRAUX  
M. Luc MONNET, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ  
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Jean-Claude SARAZIN  
Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Jean-Michel DELERIVE

**Absents :**

M. Luc FOUTRY, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Amaury DUFOUR, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Arnaud HOTTIN, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Thierry BRIDAULT, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Francis MELON, M. Thierry LAZARO, M. Sylvain CLEMENT, Mme Caroline MARLIERE, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCAK, Mme Ingrid VERON, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Isabelle DRUELLE, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, Mme CIETERS, M. Luc MONNET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

**Secrétaire de Séance :** M. Benjamin DUMORTIER

**COMMISSION N°2**

***Signature d'une convention avec l'agence d'urbanisme (ADULM) pour effectuer le travail de diagnostic et d'écriture du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)***

Le Conseil communautaire,

Considérant qu'il est envisagé de signer une convention avec l'Agence d'urbanisme dans le cadre de la démarche du PADD.

Qu'en effet, d'une part, Pévèle Carembault dispose à ce jour d'une mutualisation des moyens en matière de production cartographique qui s'avère satisfaisante (recrutement en commun d'un chargé de SIG à mi-temps pour les deux structures). Il s'agit donc d'entériner cette collaboration existante et de la prolonger pour une durée de 3 ans.

Que d'autre part, ce partenariat pourra également répondre aux besoins de Pévèle Carembault en accompagnement de la démarche PADD. En effet, la convention présentée permet d'établir un cadre relationnel de travail entre Pévèle Carembault et l'ADULM sur cette démarche PADD, basé sur une recherche continue de complémentarité des travaux et réflexions initiés par les deux structures.

Que la convention de partenariat entre Pévèle Carembault et l'ADULM est fondée sur des orientations stratégiques sur une période de trois ans, qui seront déclinées annuellement par le biais d'un programme de travail.

Où l'exposé de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 44 VOTANTS)**

- D'autoriser son Président à signer une convention de partenariat entre l'agence d'urbanisme de Lille et la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

